



**ORDRE DE MALTE  
FRANCE**

**Communiqué du 29.05.2015**

### **Tentative illégale de reconduite à la frontière d'un demandeur d'asile**

Interpelé sur la voie publique le 30 avril, alors qu'il était en France depuis quelques jours, un ressortissant tunisien, a été placé au centre de rétention de Strasbourg.

Souhaitant exercer son droit d'asile, avec l'aide de l'Ordre de Malte France, il a déposé dans les délais prévus une demande de protection à la France.

Alors que sa procédure était encore en cours, les autorités françaises ont pourtant organisé sa reconduite vers son pays d'origine.

Le vendredi 22 mai, un vol était programmé, qu'il a refusé. Quelques jours plus tard, alors qu'une procédure de réadmission semblait engagée auprès d'un pays responsable de sa demande d'asile, la préfecture a de nouveau tenté en toute illégalité de le faire embarquer dans un vol pour la Tunisie.

Grâce à l'Ordre de Malte France qui est immédiatement intervenu auprès des autorités, ce ressortissant tunisien a ainsi pu échapper à un embarquement forcé.

L'Ordre de Malte France s'indigne de cette violation flagrante d'un droit fondamental avec lequel on ne transige pas.

A l'heure où le projet de loi relatif à l'asile fait l'objet de nombreuses discussions, cette situation, inédite et choquante, ne fait que renforcer l'exigence de la nécessité d'une plus grande protection des demandeurs d'asile.

**Contact : Lucie Feutrier-Cook – Directrice adjointe chargée du Pôle migrants - 06 73 82 08 09**